

# eSport – Parrainage d'une équipe "Région Bretagne"

Ouverture prochaine

Cette aide, accordée via un appel à projets, vise à soutenir une équipe de eSport qui portera les couleurs de la Région Bretagne lors des tournois auxquels elle participera pendant une saison.

## Présentation

L'eSport, défini comme la pratique compétitive de jeux vidéo, se développe massivement depuis plusieurs années. Si cette activité est encore limitée en Bretagne, comparée à d'autres régions, la Bretagne est cependant représentative de l'eSport national par la diversité des acteurs du sport électronique. On compte au total une vingtaine de protagonistes actifs en Bretagne et notamment des organisateurs d'événements tels que 3 Hit Combo (Stunfest) ou Base (Press 2 Play), des producteurs de contenus visuels ainsi qu'un ensemble d'acteurs relevant de l'écosystème du eSport même s'ils n'en font pas une activité exclusive (clubs de sports traditionnels investissant dans l'eSport par exemple). Par contre, aucune équipe dont le siège est en Bretagne n'est aujourd'hui connue par le public averti et ne participe aux tournois majeurs. Il y a donc un manque que la Région ambitionne de combler via cet appel à projets.

La Région Bretagne souhaite investir cette nouvelle discipline avec un dispositif composé de 3 actions complémentaires :

- Un soutien financier à une équipe eSport Région Bretagne pour accroître la visibilité de la discipline et de la Bretagne ;
- L'apport par le Campus d'une prestation de préparation physique et mentale ainsi que des conseils en nutrition pour l'équipe eSport Région Bretagne. Ce soutien à la recherche de la meilleure performance permet également de sensibiliser les pratiquants, et en particulier les plus jeunes d'entre eux, aux risques inhérents à une pratique non maîtrisée
- Un soutien au développement de la pratique par le plus grand nombre grâce à l'organisation d'un Challenge eSport Bretagne à partir de 2021.

### Objectifs

- L'accompagnement à l'expression des talents bretons dans cette nouvelle discipline
- La structuration de l'eSport en Bretagne
- Le rayonnement de la Bretagne à travers le soutien à cette nouvelle discipline

### Type d'aide

Subvention

Accompagnement

L'aide de la Région se matérialisera sous deux formes :

- **une aide au fonctionnement annuel de l'équipe eSPORT « Bretagne »** pour accroître la visibilité de la discipline et de la Bretagne dans et hors de son territoire par la participation de l'équipe à de grandes compétitions nationales.
- **un accompagnement à la performance délivré par le Campus Sport Bretagne** dans les domaines de la nutrition, la préparation physique et la préparation mentale. Ce soutien à la recherche de la meilleure performance permettra également de sensibiliser les pratiquants, et en particulier les plus jeunes d'entre eux, aux risques inhérents à une pratique non maîtrisée.

### Montant de l'aide

L'aide annuelle de fonctionnement accordée à l'équipe sera de 10 000 € maximum (soit 75% maximum du budget prévisionnel de l'équipe).

## Bénéficiaires

### Structures éligibles

Les associations loi 1901 répondant aux trois conditions suivantes :

- exister depuis au moins un an
- avoir son siège social en Bretagne
- posséder au moins 50% de joueurs domiciliés en Bretagne

### Structures inéligibles

- Les sociétés
- les collectivités territoriales et leurs groupements

### Critères de sélection



Login

Les candidatures seront étudiées par un jury composé par des représentants du Conseil régional de Bretagne, du Campus Sport Bretagne et des personnalités qualifiées (Organisateurs de manifestations d'eSport en Bretagne et France ESPORTS).

Le jury sera présidé par le Vice-président au sport et à la jeunesse du Conseil régional de Bretagne.

Le jury analysera les dossiers de candidature sur la base des critères suivants :

- 1 – l'ambition sportive : niveau actuel et projet de développement
- 2 – la réalité budgétaire : niveau et composition du budget actuel et prévisions sur 3 ans
- 3 – la visibilité de l'équipe : capacité actuelle et future à accroître la visibilité de l'équipe

A l'issue de l'examen des dossiers de candidature par les membres du jury, 1 candidat au maximum sera retenu. En cas de position ex aequo de 2 candidats, la voix du Président du jury sera prépondérante.

Des auditions des candidats à l'appel à projets pourront, le cas échéant, être organisées par les membres du jury.

## Quelles seront les modalités ?



Après sélection du lauréat, une convention précisera les conditions et les modalités suivant lesquelles la Région apporte son soutien à l'équipe.

### Engagements de l'équipe

L'équipe s'engage à adopter un comportement éthique dans la pratique de l'eSport en s'engageant notamment à lutter contre le dopage et la triche lors des compétitions. Tout manquement par un des membres de l'équipe entraîne la suspension de la subvention accordée par la Région.

L'équipe s'engage également à appliquer les engagements de communication décrites ci-dessous.

### Modalités de mise en oeuvre

En cas d'ambiguïtés ou de litiges, les interprétations du Président du jury sur le contenu du cahier des charges de l'appel à projets feront autorité.

En cas de force majeure, la Région Bretagne se réserve le droit de reporter, écarter ou d'annuler cet appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les participants s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Tout candidat à l'appel à projets s'engage à accepter sans réserve le présent cahier des charges et renonce à tout recours concernant les conditions d'organisation de l'appel à projets, ses résultats et les décisions du jury.



Login

## Covid-19 : mesures exceptionnelles

**COVID-19 : [La Région Bretagne adopte des mesures exceptionnelles pour soutenir l'activité économique et les emplois en Bretagne \(/covid-19\).](#)**

### Remboursement des avances accordées aux entreprises et associations

À compter du 15 mars et jusqu'à la fin du mois de septembre 2020, la Région suspend l'ensemble des remboursements d'avances accordées aux entreprises et associations. Celles qui n'auraient pas honoré leur engagement au mois de février verront également leur échéancier modifié, sans poursuite de la part du Trésor public. L'échéancier sera aussi étudié pour les entreprises n'ayant pas honoré leurs engagements en février.

### Versement anticipé des aides régionales

Versement de manière anticipée et sans aucun justificatif des avances remboursables et des subventions déjà votées et ce jusqu'à 90% du montant. Cette disposition s'applique aux entreprises, associations, startup, agriculteurs, acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, du tourisme, organismes d'enseignement supérieur et de recherche et aux agriculteurs.

### Maintien du soutien aux événements et projets annulés

La Région maintient son soutien financier aux manifestations, activités et projets concernés par une annulation (passée ou à venir) ou par une baisse sensible de l'activité subventionnée, dès lors que les bénéficiaires ont pris des engagements, accompli des démarches ou fait face à des aléas les impactant financièrement (perte de recettes). Les subventions de fonctionnement seront alors versées intégralement, en une seule fois. Les organismes n'ayant reçu qu'une partie de la subvention peuvent demander le versement de la totalité de l'aide en se rapprochant de leur service instructeur.

### Maintien du soutien à la formation professionnelle

Que la formation soit maintenue à distance ou non, la Région maintient le versement de l'aide financière, de la bourse d'études sanitaire et sociale et des aides individuelles à la formation, ainsi que l'accompagnement des organismes de formation.

## Vos contacts



### Région Bretagne

Direction de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport  
Service du développement des pratiques sportives

283 avenue du général Patton  
CS 21101  
35711 RENNES Cedex7

Email : sport@bretagne.bzh

Tel : 02 99 27 13 98

## Quels seront vos engagements de communication ?

### Actions de communication de l'équipe

La Région étant son principal partenaire, l'équipe s'engage à :

- adopter le **nom officiel** "Equipe ou team (+nom du jeu le cas échéant) – Région Bretagne"
- faire mention du soutien de la Région dans toutes ses actions de communication
- participer aux actions de sensibilisation, d'information ou d'accueil pour lesquelles la Région jugerait pertinent d'associer l'équipe

L'équipe s'engage également à **créer une identité visuelle intégrant le logo de la Région Bretagne** et respectant sa charte graphique. Cette identité visuelle sera définie en accord avec la Direction de la communication de la Région. Elle sera intégrée à :

- tous les supports de communication (ex : site web, brochures, newsletter, réseaux sociaux, etc.) ;
- aux documents officiels
- aux **textiles** portés par l'équipe durant les tournois et compétitions. Ces textiles (notamment les maillots) seront soumis pour validation à la Direction de la communication avant fabrication.

Toutes les versions du logo et la charte graphique de la Région sont téléchargeables sur cette page. **Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service gestionnaire, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.**

### Invitation du Président de la Région

Le bénéficiaire s'engage enfin à inviter le Président de la Région à participer aux compétitions. Lors des temps forts de communication organisés par l'équipe, une invitation officielle sera adressée en amont au Président de la Région sur **presidence@bretagne.bzh** (ex : relations presse, remise de prix, etc).

Certains projets dont l'objectif principal est de permettre la tenue d'un événement, peuvent être identifiés par la Région comme pouvant faire l'objet d'un partenariat sur les aspects de communication (ex : relais sur les réseaux sociaux, signalétique sur site, etc). **Le cas échéant, les services de la Région reviendront vers le bénéficiaire pour étudier le contenu de ce partenariat, qui restera limité à ce qui est proposé par l'organisateur à l'ensemble de ses partenaires.** Le bénéficiaire peut également se rapprocher de son service gestionnaire, qui étudiera sa demande et transmettra à la direction de la relation aux citoyens. Le cas échéant, le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les actions déterminées.

A travers l'aide accordée, la Région accompagne le bénéficiaire dans la réalisation et/ou le développement de son activité. Pour le faire savoir et valoriser son projet, **le bénéficiaire doit réaliser un affichage permanent en installant la plaque et/ou les adhésifs envoyés par la Région.**

Le support doit être installé :

- **dès réception**
- **de manière permanente dans les locaux du bénéficiaire**
- **à l'emplacement le plus visible du public et/ou des salariés** (privilégier les vitrines, portes d'entrées, banques d'accueil, etc). Les modalités d'installation de ces supports sont décrites dans la notice jointe au support.

**Une photographie du ou des supports installés sera envoyée au service instructeur de la Région au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.**



Télécharger le kit logo

2 MB

Télécharger



Télécharger la notice (si affichage supports Région)

709 KB

Télécharger

Déposer votre demande



Login

## Modalités de dépôt de la demande

### Calendrier

**09/06/2020** : Lancement de l'appel à projets et ouverture des dépôts des dossiers.

**Jusqu'au 05/09/2020** : Les candidats peuvent poser leurs sur [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh) à la rubrique « SPORT »

**06/09/2020, 18h** : Date limite de dépôt des dossiers de candidature

**Du 07/09/2020 au 13/10/2020** : Examen des dossiers de candidatures

**14/10/2020** : Annonce du lauréat

**30/11/2020** : Validation lors de la Commission Permanente du Conseil régional

**02/10/2020** : Notification de la décision

**du 01/01/2021 au 31/12/2021** : Mise en oeuvre du partenariat

Durée du partenariat : 1 an renouvelable une fois

### Constitution du dossier

Le candidat devra transmettre à la Région Bretagne un dossier de candidature sur papier libre comprenant, outre les informations administratives classiques (statuts signés, avis de situation INSEE, extrait de déclaration au JO, composition du bureau directeur) les informations suivantes :

- La présentation de l'équipe :
  - Localisation du siège social
  - Année de création
  - Photo du maillot actuel de l'équipe
  - Composition de l'équipe avec pour chaque élément le nom, prénom, âge, sexe, domiciliation, classement et palmarès
  - Composition du staff : entraîneur, coach mental, préparateur physique, ...
  - Planning d'entraînement actuel
- La présentation du projet à 3 ans de l'équipe qui se construira autour des 3 thèmes suivants :
  - Ambitions sportives
  - Sécurisation du modèle économique
  - Développement de l'image
- Le programme prévisionnel des compétitions pour 2020, 2021 et 2022 avec pour chaque compétition référencé pour 2021 :
  - Les dates, le lieu et la durée de la compétition
  - Le jeu pratiqué pour chaque tournoi auquel participe l'équipe
  - Le montant du « prize money » pour chaque tournoi auquel participe l'équipe
  - L'objectif sportif pour chaque tournoi auquel participe l'équipe
- Le budget de l'équipe réalisé (dernier exercice clos) et pour la saison 2020, 2021 et 2022 :
  - En recettes : distinguer sponsors, mécènes, partenaires privés, partenaires publics, valorisation équipements
  - En dépenses : salaires, transport, immobilier, équipements, etc.
  - Pour les partenaires privés : préciser le montant de l'accord et sa durée
  - Le montant sollicité auprès de la Région

Le dossier devra porter la mention « **Appel à projets eSport Région Bretagne** ». Il devra contenir les informations mentionnées ci-dessus. Seuls les dossiers éligibles et conformes seront examinés par le jury.

Le dossier de candidature sera transmis à la Région Bretagne par voie électronique en format Word **ET** PDF à l'adresse [sport@bretagne.bzh](mailto:sport@bretagne.bzh). Un accusé de réception électronique sera adressé par la Région Bretagne



Login